

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020
Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Associations culturelles - Avances sur subventions 2021

Il est proposé de verser aux associations conventionnées avec la ville de Quimper une avance sur les subventions de fonctionnement 2021 pour leur permettre de mener à bien leurs activités dès le début de l'année 2021. Cette avance est égale au tiers du montant de la subvention accordée en 2020. L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions en faveur des associations culturelles s'élève à 1 011 154 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

- 1- à verser à chacune des associations culturelles conventionnées une avance sur les subventions de fonctionnement 2021 selon le tableau ci-dessous :

| Bénéficiaires | Montant | Imputation budgétaire |
|-------------------------|-----------|-----------------------|
| Gros plan | 86 100 € | 33.6574.810 |
| Théâtre de Cornouaille | 604 428 € | |
| Ti Ar Vro | 30 005 € | |
| Très Tôt Théâtre | 93 409 € | |
| Balles à Fond | 11 300 € | |
| Festival de Cornouaille | 60 367 € | |
| Aprèm'Jazz | 5 602 € | |
| Les Polarités | 84 400 € | |
| Hip Hop New School | 15 497 € | |
| L'OSCAC | 20 047 € | |

2- à signer :

- l'avenant de prolongation de la convention entre la Ville et le Festival de Cornouaille ;
- l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2019-2020 entre la ville de Quimper et l'association Hip Hop New School.